

La loi a disparu tout entière.

Aux yeux des personnages officiels, elle ne contient rien de bon que la création du dépôt.

M. Dunn n'a vanté que le dépôt et l'introduction du dessin dans toutes les écoles, bien entendu, puisque cette mesure fait vendre ses livres.

M. le surintendant n'a parlé aux commissaires, aux inspecteurs, que du dépôt.

Le dépôt !

Le dépôt !!

Et cependant notre sœur-province s'apprête à abolir le sien, mille fois plus inoffensif que le nôtre, au moment même où nos officiels prônent celui de Québec avec tant de zèle. Ecoutez, messieurs, on ne fait pas adopter une mesure comme cela, à la dernière heure d'une session, en l'absence de beaucoup de membres, évitant de la montrer à personne ; on ne la vante pas de cette façon ; on n'en presse pas comme cela l'exécution, quand d'autres mesures sont à l'ordre du jour, mille fois plus importantes ; on ne l'assimile pas à d'autres qui en diffèrent essentiellement, pour le plaisir de la faire accepter ; on ne la pousse pas enfin avec tant de zèle ; enfin, on ne favorise pas tant les amis qui ont besoin de fabriquer ou de vendre, sans paraître consulter des motifs d'intérêt.

Ces motifs, vous les auriez donc consultés, et écoutés.

Or, c'est ce que nous ne pouvons approuver.

Rappelez-vous une chose, que nous vous dirons peut-être dans notre seconde partie, savoir, qu'on a essayé de créer un dépôt mille fois plus utile et moins préjudiciable que le vôtre, et que cependant on n'y a pas réussi.

Contentez-vous d'un musée.

Contentez-vous d'un dépôt d'articles rares et vraiment utiles. Fondez des bibliothèques.

Là dessus, soyez généreux, mille fois plus généreux que vous ne l'êtes.

Et, soyez-en sûr, M. le surintendant, le public vous appuiera.

Nous aurons, dans notre seconde partie, à vous dire quelques autres vérités ; mais soyez calme, et surtout modérez le zèle de M. Dunn, car il vous compromettra.